

Renvoi au comité de division de l'adresse de la commune de Sainte-Suzanne (Mayenne) qui demande à changer son nom en celui de Mont-d'Erve, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de division de l'adresse de la commune de Sainte-Suzanne (Mayenne) qui demande à changer son nom en celui de Mont-d'Erve, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 426;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27072_t1_0426_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

membres du dit Comité fait lecture de la dite adresse adoptée dans son entier.

La Société arrête qu'il y aura 25 membres de la Société pour aller à la Convention nationale ce 29 floréal, et invite tous les Citoyens et Citoyennes de cette commune à se réunir aux dits commissaires.

Les commissaires nommés par la Société, sont : Les citoyens Hertault, Combault, Braux, Mathieu, Oudin, Chorier, Prot fils, Bourgoüin, Croquet, Renad aîné, Winkelmann, Gir, Caissot, Chalopin, Merlet, Denise, Bertrand, Trouvé, Cissé, Abinet, Verrier, Claireaux fils, Després, Marie, Paigné.

La Société nomme le citoyen Combault orateur de la députation, qui voudra bien se réunir au temple de la Raison à 10 heures très précises du matin du 29 floréal l'an deuxième de la République.

Vive la République ».

i

La commune de Ste-Suzanne, département de la Mayenne, invite la Convention à rester à son poste : elle annonce qu'elle ne professe d'autre culte que celui de la morale républicaine, et demande que son nom soit celui de Mont-d'Erve.

Renvoyé au Comité de division (1).

j

La Société populaire et les corps constitués de Bruyères, département des Vosges, invitent la Convention à détruire les apôtres du fanatisme, et à ne quitter son poste qu'après avoir dicté aux tyrans des conditions imposantes sur la paix (2).

[Bruyères, 8 floréal II] (3).

« Citoyens représentans,

Une nuée de crimes avait préparé l'orage le plus affreux. S'ils avaient réussi dans leurs projets criminels, ces hommes profondément pervers et d'autant plus dangereux qu'ils voilaient leurs intentions liberticides du masque trompeur d'un patriotisme exalté, on attendait aux jours les plus précieux de la République; et dès lors il ne fut plus resté dans le cœur de tout bon sansculottes, que les larmes du désespoir, mais votre imperturbable énergie a détourné les poignards aiguisés contre vous, et grâces immortelles vous en soient à jamais rendues.

Vous avez pénétré le peuple français de cette vérité sublime que les tyrans ne sont sur la terre que le fléau des peuples. Il en est un autre qu'il est intéressant de détruire également, c'est le fanatisme, ce monstre horrible dont l'existence ne peut que désunir les citoyens, allumer les brandons de la discorde, les torches de la guerre civile, et devenir par là le plus ferme appui des despotes coalisés.

Citoyens représentans, c'est animés de ces principes que la Société populaire de Bruyères a

vomi de son sein tous les prêtres non déprêtrisés; elle surveille tous ces charlatans que le culte sacré de la Raison contrarie si fort, qui ne peuvent se conserver dans leurs places qu'en y prolongeant la superstition et l'erreur; qui ne cherchent à s'y conserver que pour soigner leurs propres intérêts et ne point perdre cette domination, cette prépondérance dont le désir et l'esprit les ont toujours caractérisés.

Législateurs d'un peuple libre, vous préparez le bonheur des nations, qui ne peut exister sans la liberté, l'égalité et le culte de la Raison. Continuez vos immortels travaux, et comptez sur notre dévouement et notre admiration; c'est de vous que découlent ces vérités éternelles qui détruisent les ridicules préjugés, les détestables erreurs qui nous ont causé tant de maux. Restez au poste que vous accomplissez si bien.

Notre commune a fourni un grand nombre de défenseurs à la patrie, a déjà fait des dons patriotiques, elle en fait encore tous les jours qui sont déposés sur notre autel de la patrie; mais nous vous en épargnons l'énumération parce qu'en cela nous n'avons fait que notre devoir.

La Société populaire, les autorités constituées du district et de la commune de Bruyères qui, surtout depuis l'épuration salutaire qu'a opérée parmi eux le représentant Fousseoire, ne font qu'un pour concourir de tous leurs efforts à imprimer au gouvernement révolutionnaire cette marche rapide qui fait la force et la sûreté à propager de leur mieux les vrais principes de la liberté, de l'égalité et du seul culte des hommes libres, celui de la Raison, enfin qui ne font qu'un pour applaudir à vos travaux, vous invitent à ne point désespérer que la nation française n'ait dicté aux tyrans les conditions de la paix.

Continuez à déjouer les complots des factieux, démasquer les traîtres, porter un coup de massue que terrasse à jamais le fanatisme et ses apôtres, et la République sera sauvée ».

JEANDIDIÉ (présid. de la Sté popul.), J.G. FERRY (secrét.), J.A. CUNY.

k

Les Sociétés populaires de Mirande, département du Gers, et de Mont-Arrast(1), témoignent à la Convention les reconnaissances les plus sensibles sur la mission de Dartigoeyte, l'un de ses membres.

La Convention applaudit aux sentiments énergiques contenus dans toutes ces adresses, et en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).

[Mirande, 13 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Délégué par la Société populaire du chef-lieu de ce district pour aller reconnaître dans les ci-devant églises, les statues, les tableaux et autres ouvrages propres à perpétuer le goût des beaux arts, j'éprouvai une chute qui me retient quelques jours dans ma chambre.

Incertain si l'administration à laquelle je suis attaché depuis quatre ans, a déjà applaudi à

(1) P.V., XXXVII, 281. Bⁱⁿ, 29 flor. et 3 prair. (2^e suppl¹).

(2) P.V., XXXVII, 281. Bⁱⁿ, 2 prair.

(3) C 302, pl. 1098, p. 26.

(1) Et non Mont-Arax.

(2) P.V., XXXVII, 281. Bⁱⁿ, 29 flor.

(3) C 302, pl. 1098, p. 23.